

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 51

Artikel: Charade
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sè pâtés et ein alleint sè peinsàvè : « L'ont z'u lào z'affèrè àò tot fin, et cein a rudo bin réussâi. Ora, que vignont pi mè couiènâ avoué lào tsat, coumeint lè tè vé remotsi ! » Kâ ne peinsàvè pas dè quittä Dzenèva et se lào z'avâi de que vollivè parti, c'étâi on estiusa po lè z'einvità à soupâ rappoo ài rats.

S'ein va don tsi lo fabricant dè pâtés ein sè deseint : « Mè fotto cein que cein cotâi ; l'ont medzi dào rat et l'est tot cein que m'ein faut. » Et l'eintrè dein la boutique ein tegneint dou napoléion dein sa man.

— Vigno vo pâyi, se fâ àò bonbouni, ein faseint senailli lè picès ein secoseint la man. Cein est rudo bin z'allâ ; diéro vo dàivo-yo ?

— On franc veingt ! repond l'autro.

— Coumeint, on franc veingt ? Petètrè bin po lè pâté ài rats ; mà po clliâo àò vé que vo z'âi fé por mè ?

— Oh bin, repond lo bonbouni, y'éte on bocon pressâ hiai, et lè z'é ti fé ài rats.

— Clliâo dào petit cornet assebin ?

— Oi.

Lo pourro appreinti boutequi, quand l'out cein, risquâ dè preindrè mau. Ne savâi pas se faillâ châtâ su clliâ vermena dè bonbouni et lài mailli lo cou, l'étâi de 'na colèrè dào diablio, et, ein mémo teimps, cheintâi lo tieu que lài gatolhivè. Assebin se dépatsâ dè pâyi on franc veingt et dè traci frou ein dju-reint et ein teimpéteint coumeint on tserroton, kâ l'arâi tot frézâ et tot émelluâ, et arrevâ tsi li, fe sa malla, baillâ son condzi à son patron et décampâ sein avâi revu sè z'amis, dè poaire d'étrè couiènâ, kâ quoui sâ bin pou, se sè peinsâ, se clliâ rosse dè bonbouni n'est pas dein lo cas dè lào contâ l'affèrè, et adon lài va fèrè galé por mè, kâ nia pas moian dè lè z'imbéguinâ.

Et l'est parti sein toambou ni trompette.

Les fourrures. — Sous ce titre, *le Gaulois* publie une intéressante chronique à laquelle nous empruntons ces quelques détails, qui intéresseront plus particulièrement nos lectrices :

La bise d'hiver nous envoie les premiers flocons de neige et fait sortir des boîtes de camphriers les fourrures aux doux reflets, au toucher souple et moelleux.

Au Bois, ce ne sont que petits chapeaux de fourrure, jaquettes de fourrure ou manteaux doublés de fourrure. La fourrure est plus que jamais à la mode, et comme il en est pour toutes les bourses, jusqu'à la simple peau de mouton pour les rouliers et les bergers, on ne nous accusera pas de faire miroiter aux yeux du pauvre les splendeurs inabordables pour le commun des mortels.

La reine des fourrures, c'est, pour cet hiver, le renard noir. Il vient de Kamstchatka. On en fait des garnitures de robes, des doublures de manteaux, de grands cols,

des manchons. Une seule peau vaut de 2000 à 6000 fr. ; en sorte qu'un manteau doublé de renard noir peut valoir jusqu'à 50,000 francs.

N'a-t-on pas offert à l'Impératrice de Russie, pour son couronnement, un manteau de fourrures qui ne pesait que quelques onces et valait 300,000 francs ?

Après le renard noir vient le renard bleu argenté. Quand on souffle sur la fourrure pour voir la racine du poil, on voit apparaître la couleur vraie, le bleu argenté du renard. Une peau se paye de 500 à 2500 fr. et il faut compter de 10 à 25,000 fr. pour la doublure d'un manteau.

Pauvres maris !

Mot de la charade de samedi :

Fourmi. — Ont deviné : MM. A. Gryon ; E. Gachet, Biolley-Orjulaz ; H. Bovet, Coppet ; G. Cuendet, Orange, Genève ; Favre, Romont ; A. Vuarnoz, Flamatt ; H. Guiger, Payerne ; Böller, Nyon ; Fritz Bolle, Verrières ; Delessert, Vufflens-le-Château ; D. Zimmermann, Chavannes-le-Veyron ; A. Teyssière, ingénieur, Nyon ; L. Berney, Treycoyagnes ; G. Genet, Les Rochettes ; J.-H., Rohrbach, Magonio, Café du Cygne, Lausanne ; S. Grosjean, Yverne ; Matthieu Martin, St-Barthélemy ; E. Tanner, Glendy ; L. Loup, Montmagny. — La prime est échue à ce dernier.

Charade.

De mon premier que Dieu te garde,
Mais qu'il te fasse mon dernier.
D'être mon tout, lecteur, prends garde !
Si tu veux trouver mon entier.

Boutades.

On a pu s'étonner de la rapidité avec laquelle on a trouvé un successeur à M. Rouvier, ministre des finances en France. Voici ce qui s'est passé : Après une longue délibération avec ses collègues du cabinet, après une conférence avec M. Carnot, M. Ribot a téléphoné comme suit à M. Tirard, en ce moment à Bruxelles :

— Voulez-vous être ministre des finances ? Vous ferez plaisir au président.

— Aloo ! Parfaitement.

Et voilà comment le *Journal officiel* publiait, le jour même, cette nomination.

Un musicien se prend de querelle avec un chocolatier.

Le chocolatier, furieux, envoie une gifle au musicien avec ces mots :

— Prenez note de ça !

Le musicien riposte par un soufflet :

— Inscrivez ça sur vos tablettes !

Une bonne qui s'est piquée avec la pointe d'une fourchette, paraît très inquiète.

— Songez donc, madame, dit-elle à sa maîtresse, si c'était du ruolz, ça pourrait s'enflammer, s'envenimer.

— Rassurez-vous, mon enfant, ce n'est pas du ruolz, c'est de l'argenterie.

— Vous en êtes bien sûre ?

— J'en suis certaine.

Le lendemain, argenterie et bonne avaient filé par le premier train.

Nous sommes dans une cuisine. Jeannette cause avec un jeune soldat.

— Je vous avais défendu de recevoir des militaires dans votre cuisine pendant mon absence

— Oh ! madame ! pendant l'absence de madame, je l'ai reçu dans le salon.

Maboulin est en grand deuil ; il rencontre un de ses amis.

— Ah ! s'écrie celui-ci, qui donc avez-vous perdu ?

Moi, rien !... mais je suis veuf !

THÉÂTRE. — Dimanche prochain, représentation des **Deux Orphelines**, grand drame en 5 actes et 8 tableaux, par MM. A. d'Ennery et Cormon. Cette pièce est trop célèbre pour qu'il soit nécessaire d'en faire beaucoup d'éloges. Tous les amateurs de scènes émouvantes accourront la voir, et M. Scheler peut compter sur une ebelle salle.

L. MONNET.

Les nouveaux abonnés pour l'année 1893 recevront le CONTEUR VAUDOIS gratuitement d'ici à la fin de l'année courante.

Pour paraître à la fin de l'année, nouvelle édition de la

PREMIÈRE SÉRIE

DES

CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS

considérablement augmentée et illustrée de jolis dessins, par RALPH.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

CONSTRUCTIONS EN FER

Serrurerie en tous genres.

Spécialité de fourneaux de cuisine au bois.

St-Roch, 14 et 16, LOUIS PATIO, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 26,75. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 105.— De Serbie 3 % à fr. 83.— Bari, à fr. 57,50 — Barletta, à fr. 38.— Milan 1861, à fr. 37,50. — Milan 1866, à fr. 11.— Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 104,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6.— Croix-blanche de Hollande, à fr. 14,50. — Tabacs serbes, à fr. 11,50. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour tous autres titres.* — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.